

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE RELATIVE A UN PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GLENIC

Par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2021, une enquête publique est prescrite en mairie de **GLENIC** pendant une durée de 33 jours, **soit du lundi 24 janvier 2022 à 9 heures au vendredi 25 février 2022 à 16 h 30**, sur un projet de parc éolien.

La demande est présentée par la SARL BORALEX LES BRUYERES, dont le siège se trouve 71, rue Jean Jaurès, 62 575 BLENDECQUES.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact.

Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de GLENIC (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

- le lundi : de 8 h à 12 h,
- le mardi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17h30,
- le mercredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17h30,
- le jeudi : de 8 h à 12 h,
- le vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquête publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de GLENIC,
- soit par courrier adressé en mairie de GLENIC à l'attention du Président de la commission d'enquête,
- soit par courriel à l'adresse suivante : projet-eolien-glenic@enquetepublique.net
- soit sur le registre électronique à l'adresse suivante : <http://projet-eolien-glenic.enquetepublique.net>

Une commission d'enquête, constituée de M. Michel DUPEUX, Président, de MM. Alain DETEIX et Jean BENOIT, membres, a été désignée par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. Ses membres se tiendront à la disposition du public, ensemble ou à tour de rôle, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'ils assureront en mairie de GLENIC :

- le lundi 24 janvier 2022 : de 9 h à 12 h,
- le mercredi 2 février 2022 : de 14h30 à 17h30,
- le samedi 12 février 2022 : de 9 h à 12 h,
- le jeudi 17 février 2022 : de 9 h à 12 h,
- le vendredi 25 février 2022 : de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de GLENIC, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr).

Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de M. Frédéric TESSIER, chef de projet (tel : 06.33.40.90.38, courriel : frederic.tessier@boralex.com).

A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrêté autorisant le projet, lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou portant refus d'autorisation.